

## Les porteurs de la PCO



## L'équipe

**Une médecin psychiatre pour enfant et adolescent**

**Une cadre de coordination**

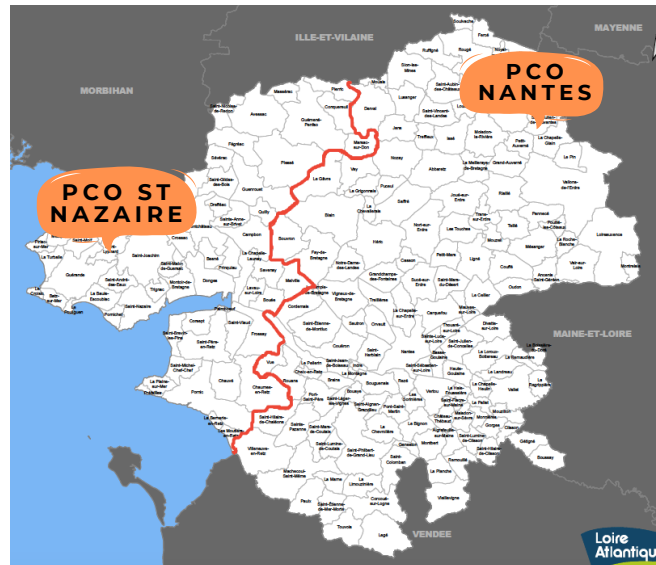
**Une pédiatre**

**Une assistante Sociale**

**Une psychologue**

**Une Secrétaire**

## Répartition géographique



## Contacts

### Plateforme TND OSCAR

**Plateforme troubles du neuro-développement de Nantes**

58 ter et quater boulevard Victor Hugo  
44200 Nantes

[plateformetnd44@chu-nantes.fr](mailto:plateformetnd44@chu-nantes.fr)

02 53 52 63 10



**Plateforme de coordination et d'orientation pour les enfants présentant des Troubles du Neuro-Développement de Nantes**



**Plaquette à destination des orthophonistes**

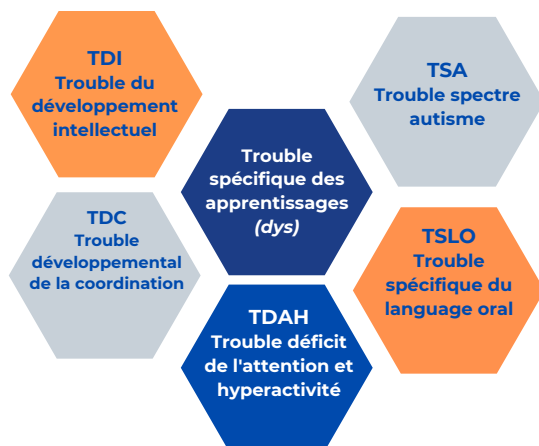


## Mission de la plateforme ?

- **Améliorer** le repérage précoce et l'**orientation** vers les structures et professionnels adéquates
- **Coordonner** les acteurs médicaux et paramédicaux
- **Accélérer** autant que possible la mise en place de bilans et de soins afin d'aboutir à un diagnostic précoce
- **Limiter** les sur-handicaps

## Un TND c'est quoi ?

Les troubles du neuro-développement (TND) regroupent :



## Qui interpelle la plateforme ?

Tout médecin de première ligne peut solliciter la plateforme au travers du **formulaire de repérage** des troubles du neurodéveloppement. En tant qu'orthophonistes, si vous repérez des signes évocateurs de TND chez un enfant, vous pouvez alerter son médecin en suggérant une demande vers la plateforme.

## Qu'est ce qu'un parcours PCO ?

- Le médecin adresse l'enfant à la plateforme grâce au **livret de repérage** (médecins traitant, pédiatre, médecin PMI...). Ce formulaire est rempli par le médecin avec la famille lors d'une consultation dédiée
- La plateforme reçoit le dossier de l'enfant, le valide et coordonne son parcours pendant une année en s'appuyant sur :
  - les dispositifs existants CMP, CMPP, CAMSP, CNP, SESSAD...
  - les professionnels libéraux conventionnés avec la CPAM : médecins, kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes...
  - les professionnels libéraux via le forfait précoce : ergothérapeutes, psychomotriciens, psychologues
  - les centres ressources : CRA, CRTA, SRAE...
  - les professionnels de la plateforme elle-même

## Qu'est ce qu'un forfait précoce ?

Des professionnels libéraux non conventionnés avec la CPAM peuvent contractualiser avec la plateforme. Ceci permet aux enfants de bénéficier des forfaits d'interventions précoces.

- ✓ Les psychologues/neuropsychologues
- ✓ Les psychomotriciens
- ✓ Les ergothérapeutes

*Le forfait précoce est financé par CPAM dans le cadre de la plateforme sur prescription du médecin*

Pas de reste à charge pour la famille

## Qu'en est-il pour les orthophonistes ?

- Pas de changement dans le fonctionnement habituel pour vos séances
- Elles sont toujours prescrites par le médecin et remboursées au patient par la CPAM.
- Pas de contrat nécessaire mais une collaboration indispensable
- Pas de contrainte d'acceptation de nouveaux patients (si manque de temps)
- **Invitation** systématique aux réunions de synthèse de vos patients qui se déroulent en visioconférence
- Vous faites partie d'une équipe pluridisciplinaire, qui permet le partage d'expériences et une entraide entre professionnels
- Possibilité d'accéder à des formations organisées ou relayées par la plateforme
- Vous pouvez vous appuyer sur l'équipe d'OSCAR quand vous en avez besoin pour soutenir les familles ou lors de situations difficiles.

**N'hésitez pas à vous faire connaître afin de partie du réseau OSCAR** : par mail à [plateformetnd44@chu-nantes.fr](mailto:plateformetnd44@chu-nantes.fr)